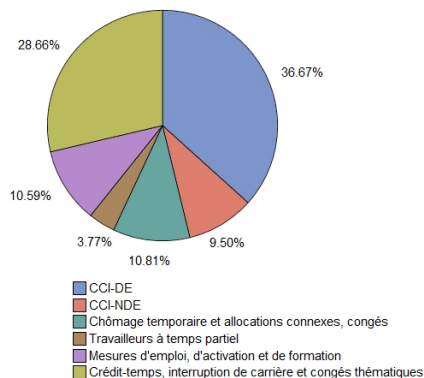


Pays



Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre
Population en âge de travailler (1)	7.317.774
Assurés contre le chômage (2)	3.884.995
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	3.436.251
Taux du chômage (4)	7,9

Vison globale 2018	Nombre / Montants
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	1.877.120
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	35.935
Dossiers litiges achevés	92.567
Contrôles achevés	53.955
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	59.990
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	6.793
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2017	6.564,4
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2018	6.104,1
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	440,4
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	78,1

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2018)			Nombre	%	Montants en millions d'EUR	%
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI-NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	282.380	64,4	3.223,3	63,3
		Après études	36.856	8,4	308,2	6,1
		Travailleurs à temps partiel volontaire	20.192	4,6	126,5	2,5
		Chômage avec complément d'entreprise	8.794	2,0	133,8	2,6
		Hommes	191.422	43,7	2.156,7	42,3
		Femmes	156.799	35,8	1.635,1	32,1
		Chefs de ménage	100.089	22,8	1.335,3	26,2
		Isolés	90.074	20,5	1.069,4	21,0
		Cohabitants	158.058	36,0	1.387,1	27,2
		Total	348.221	79,4	3.791,8	74,4
	CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	4.224	1,0	27,4	0,5
		Chômage avec complément d'entreprise	65.680	15,0	1.010,1	19,8
		Chômeurs âgés	19.542	4,5	261,9	5,1
		CCI-NDE, aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)	810	0,2	2,6	0,1
		Total	90.256	20,6	1.302,0	25,6
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	Parents d'accueil	93.770	91,4	358,0	88,5
		Période non rémunérée dans l'enseignement	2.008	2,0	2,6	0,7
		Vacances jeunes	3.498	3,4	34,4	8,5
		Vacances senior	2.879	2,8	8,2	2,0
		Congés: soins d'accueil	305	0,3	0,9	0,2
		Congés: soins d'accueil	160	0,2	0,3	0,1
		Total	35.368	98,9	173,2	99,3
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR		387	1,1	1,2	0,7
		Total	35.755	100,0	174,4	100,0
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation fédérale	12.470	12,4	60,2	7,7
		Activa - réglementation régionale	21.773	21,6	91,9	11,8
		Activa START	4	0,0	0,0	0,0
		Programmes de transition	3.071	3,1	15,8	2,0
		SINE	9.711	9,7	54,9	7,1
		Total	12.772	12,7	31,6	4,1
	Mesures pour travailleurs	Formation professionnelle	25.497	25,3	300,2	38,6
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	11.066	11,0	122,3	15,7
		Autres	1.823	1,8	9,4	1,2
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Prime de crise	0	0,0	0,0	0,0
		Allocation de licenciement	140	0,1	3,4	0,4
		Allocation en compensation de licenciement	2.255	2,2	88,2	11,3
		Total	6	0,4	0,1	0,4
Dispenses d'IDE particulières	Activités ALE ou APS		1.665	99,6	19,6	99,6
		Total	59.160	21,7	149,6	20,0
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Sans allocations	1.086	0,4	0,0	0,0
		Total	60.246	22,1	149,6	20,0
	Crédit-temps	Avec allocations	111.398	40,9	354,4	47,4
		Sans allocations	10.629	3,9	0,0	0,0
		Total	122.026	44,8	354,4	47,4
	Congés thématiques	Avec allocations	83.983	30,9	243,8	32,6
		Sans allocations	5.945	2,2	0,0	0,0
		Assistance médicale	18.513	6,8	67,9	9,1
		Congé parental	71.070	26,1	174,5	23,3
		Congé pour soins palliatifs	346	0,1	1,4	0,2
		Total	89.928	33,0	243,8	32,6
		Total	89.928	33,0	243,8	32,6
Attestations	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		69.554	28,8		
		Autres attestations	171.841	71,2		
		Total	241.395	100,0		

(1) Population au 1er janvier 2018 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2017. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2017 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2017 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2017; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI);

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2017 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2018 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2017 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORSP pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers);

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour

indisponibilité passive.

Du fait de la 6^{ème} réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).